Ville de Montbéliard

Arrêté du Maire

N° 2026-1408/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de EUROVIA - 119 Faubourg de Besançon BP 196 252023 MONTBELIARD Cedex, en date du vendredi 06 novembre 2026,

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux de reprise d'enrobés - Rue du Mont-Chevis, tout en assurant la sécurité des usagers.

Objet : Circulation – Rue du Mont-Chevis – Travaux EUROVIA

Arrêtons,

Article 1 :

Les voies de circulation seront successivement réduites rue du Mont Chevis entre les carrefours à feux formés par :

- La rue du Mont Chevis / route de Laire
- Le boulevard Jacques Frédéric Ferrand / 5e Rgt Tirailleurs Marocains.

Selon le plan joint qui restera annexé au présent arrêté, **le jeudi 12 novembre 2026 selon l'avancement des travaux.**

En conséquence :

La circulation des véhicules s'effectuera par alternance sur la voie restante et sera réglée au moyen de feux de chantier KR11.

Article 2 :

La vitesse de circulation de tous les véhicules au droit du chantier sera limitée à 30km/h.

Cette limitation sera matérialisée de part et d'autre du chantier par les panneaux de type B14 portant la mention « 30 ».

Article 3 :

Le chantier se déroulant dans un quartier subissant l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, l'entreprise EUROVIA devra installer des panneaux de chantier de type classe 2 ou tri-flash avec des lampes de chantier pour signaler ses travaux.

Hôtel de Ville
BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex
tél 03 81 99 22 00
fax 03 81 99 22 64
www.montbeliard.com

Article 4 :

La mise en place et la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du chantier seront assurées par l'entreprise EUROVIA – 119 Faubourg de Besançon BP 196 – 252023 MONTBELIARD Cedex chargée de l'exécution des travaux.
La mise des feux tricolores en mode orange clignotant des carrefours à feux (388K31) et (388K26) sera assurée par Pays Montbéliard Agglomération. Astreinte de maintenance SLT PMA 7/7j et 24/24h au N° 03 81 31 89 77.

Article 5 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le vendredi 6 Novembre 2026 Le Maire

VILLE DE MONTBÉLIARD DOUBS

Marie-Noëlle Biguinet

Affiché le : 09/11/2026

Marie-Noëlle BIGUINET

Notifié le :

Le Maire,
- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

